

Sur le plan social par contre, c'est une réussite pour le patron: avertissement et menace de mise à pied au délégué CFDT pour avoir organisé une grève, avertissements et licenciements de mensuels pour soit disant mauvais travail.

Cette vague de répression, qui se poursuit depuis plusieurs mois, grâce en particulier à un cadre (ancien syndicaliste et médaillé du mérite social!) laisse assez indifférent les appareils syndicaux. Pourtant les travailleurs des CAP savent manifester pour la défense de leurs intérêts et lutter pour faire aboutir leurs revendications, et dans le passé ils l'ont souvent démontré. Pour eux le patron n'est pas un allié mais un ennemi de classe qui n'a que faire des intérêts des travailleurs. Jusqu'au 20-II-70 les diverses centrales syndicales ont montré une certaine mollesse face aux avertissements et licenciements qui ont débuté depuis Avril 70. Vendredi 20 ils ont quand même décidé une heure de grève pour apporter leur soutien aux travailleurs licenciés et pour dénoncer cette attaque patronale. Mais malheureusement cette action n'est pas le fait des directions syndicales, mais le fait des travailleurs des CAP, qui menaient devant la passivité syndicale menaçant de se mettre en grève. Il a donc fallu trouver un compromis: 1 heure de grève (ce qui semble dérisoire vu l'importance qu'a la réintégration immédiate des travailleurs licenciés). Les directions syndicales ont donc laissé 6 mois de libre manœuvre au patron avant de lancer une action. Revendiquer dans le domaine de l'emploi et des salaires passe aussi par la lutte contre la répression sous toutes ses formes: contre les lois scélérates, mais aussi concrètement contre les licenciements abusifs. Voilà quel doit être le véritable but du syndicat.

des "mots violents" avec une collègue!

- Une deuxième après une mise à pied préféré partir de son plein gré.
- Une troisième se voit aussi licenciée pour "travail insuffisant due à un bavardage excessif et mauvaise attitude envers son chef".

Cette secrétaire travaille depuis 2 ans aux établissements Ripoché, en 2 ans la direction aurait quand même pu s'apercevoir de son "travail insuffisant due à un bavardage excessif". Le motif invoqué semble quand même un peu gros. Cette même secrétaire, après quelques hésitations, avait quand même participé à la grève de MAI dernier. Toute cette succession de faits, ont amené la direction à se débarrasser d'éléments UN PEU trop bougeants, à son gré, pour le bon fonctionnement d'un bureau. Face à ce licenciement les directions semblent aussi avoir une attitude un peu passive. Le syndicat ne doit pas se borner à signer des accords (qui parfois même mettent les travailleurs devant des situations difficiles quant au moyen de mener une action, cf contrat Berliet) mais il doit imposer un rapport de force capable de faire fléchir la décision du patron. Face à ce licenciement une action de masse est nécessaire pour obtenir la réintégration immédiate de cette secrétaire.

• PAS DE LICENCIEMENTS SANS RECYCLAGES AUX FRAIS DU PATRONAT, SANS RECLASSEMENT AVEC MAINTIEN DE LA QUALIFICATION, DES AVANTAGES AVEC SURTOUT GARANTIE DE L'EMPLOI DE 2 ANS MINIMUM.

• UN TEL OBJECTIF EST INDISSOCIABLE DE LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL SANS PERTE DE SALAIRE: 40h TOUT DE SUITE, RETRAITE A 60 ANS.

- AUGMENTATION DES SALAIRES EGALE POUR TOUS. REDUCTION DE LA HIERARCHIE DES SALAIRES A L'INTERIEUR D'UNE ENTREPRISE ET MEME A L'INTERIEUR D'UNE MEME BRANCHE?
- PUISQUE LE PATRONAT LA MET A L'ORDRE DU JOUR, DENONCONSONS SA MENSUALISATION-BIDON. RECLAMONS UNE MENSUALISATION VERITABLE: MENSUALISATION IMMEDIATE ET POUR TOUS, SALAIRE FORFAITAIRE, ET INTEGRATION DE TOUTES LES PRIMES AU SALAIRE DE BASE.

Patit-Jean 150 Licenciés FRANCE - ELEVAGE 110 Licenciés

- Deux preuves de la rentabilisation Capitaliste -
- Deux preuves de l'inutilité des pétitions et des bavardages avec le Capital -

LE PATRONAT NE PAIE PAS - LE COMBAT PAIERA -